

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances  
pour l'année budgétaire  
2021



RAPPORT  
PREALABLE AU BUDGET

# RAPPORT PREALABLE AU BUDGET







# INTRODUCTION

En conformité avec les dispositions de la Loi Organique n°130.13 relative à la Loi de Finances (LOLF), le Rapport Préalable au Budget s'inscrit dans la dynamique globale de l'amélioration du processus de formulation du budget et de consécration des principes de la transparence en matière de gestion des finances publiques. Son objectif est d'ouvrir le débat sur le budget selon une approche triennale et de permettre au Parlement de préparer l'examen du Projet de Loi de Finances (PLF) de l'année 2021, tout en assurant une meilleure cohérence entre le budget et les orientations de la politique économique.

Ce processus pluriannuel du cadrage budgétaire, fondé sur le principe de la performance et la bonne gouvernance, tend, en effet, à enrichir de manière continue les informations budgétaires et financières destinées au Parlement et à renforcer la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de soutenabilité du cadre macro-économique à moyen terme. Tout en s'appuyant sur des hypothèses économiques précises et justifiées, cette programmation définit la trajectoire des recettes, des dépenses budgétaires de l'Etat et des principaux indicateurs macroéconomiques sur une période de trois années, trace le chemin pour la réalisation progressive des objectifs stratégiques contenus dans le programme d'actions du Gouvernement, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, et contribue ainsi au renforcement de la discipline budgétaire globale et de l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires en vue de répondre au mieux aux besoins des citoyens et de l'entreprise.

Conformément aux Hautes Orientations Royales et aux priorités sectorielles, le Projet de Loi de Finances 2021 met en avant les priorités à mettre en œuvre dans une perspective de dépasser les répercussions négatives de la pandémie du Covid-19, tant sur le plan économique que social. Il fait suite à la mise en œuvre de la Loi de Finances Rectificative (LFR) pour l'année budgétaire 2020, adoptée le 20 juillet 2020, qui s'est imposée compte tenu des déséquilibres provoqués par l'impact économique de cette crise sanitaire. Les dispositions qui y sont prises, ayant tenu compte pour une large part des différentes contraintes au niveau national et international, ont consisté une base de préparation pour la phase qui s'en est suivie.

Le PLF 2021 donne ainsi la priorité à la relance de l'économie, la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des citoyens dans un horizon de 5 ans ainsi que la réforme du secteur public et la rationalisation de la gestion de l'administration. En parallèle, le PLF 2021 serait aussi l'occasion de confirmer la poursuite des grands chantiers durables du Royaume liés, notamment, au maintien de l'effort d'investissement de l'Etat selon la nouvelle approche de gestion des projets d'investissement public, la consécration de la régionalisation avancée et la déconcentration administrative, la réforme de la justice et le soutien de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la réforme du régime de retraite ainsi que la poursuite de la lutte contre la corruption dans le sens du renforcement de l'éthique et de la transparence.

A travers la concrétisation du PLF 2021, la croissance économique devrait se situer à 4,8% en 2021, après une récession estimée à -5,8% en 2020, et ce, en se basant sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte du contexte actuel exceptionnel difficile, marqué par la propagation du coronavirus et ses conséquences sur la santé, ainsi que par ses répercussions économiques et sociales négatives. Ces hypothèses fixent, notamment, la production céréalière à 70 millions de quintaux et le cours du gaz butane à 350 dollars la tonne.

A l'horizon 2023, les projections tablent sur un redressement progressif de l'activité économique nationale pour enregistrer une croissance de 4,6% prévue en 2023 et une croissance annuelle moyenne de 4,5% au cours de la période 2021-2023.

Le présent rapport est structuré autour de trois grandes parties. La première partie est consacrée à l'analyse de l'évolution récente de l'économie marocaine dans le contexte mondial ainsi que les perspectives des principaux indicateurs macroéconomiques. La seconde partie met l'accent sur la situation de l'exécution budgétaire de l'année 2019 et des projections révisées des finances publiques de l'année 2020 et enfin, la dernière partie décrit les orientations et les perspectives budgétaires 2021-2023.

# I. EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

## I.1. Situation récente de l'économie mondiale et perspectives d'évolution

### ► Économie mondiale :

L'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de 4,9% en 2020, selon les dernières prévisions du FMI<sup>1</sup>, soit la plus forte récession depuis la Grande Dépression des années 1930 en raison de la pandémie liée à la propagation du Covid-19, avec ses conséquences sanitaires, sociales et économiques. Les pays les plus fortement touchés sont ceux où l'épidémie a été la plus grave et ceux qui se caractérisent par une forte dépendance vis-à-vis du commerce mondial, du tourisme, des exportations de produits de base et des financements extérieurs.

Les économies les plus impactés sont ceux des pays avancés, notamment, de la zone euro, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Seuls les pays émergents d'Asie enregistrent une croissance positive, dont la Chine marquant, cependant, un très net coup de frein, après une croissance de 6,1% en 2019. L'Afrique subsaharienne pourrait enregistrer sa première récession depuis un quart de siècle.

Pour 2021, l'économie mondiale devrait se redresser de 5,4%, soutenue par la dissipation progressive des effets de la pandémie et par la mise en œuvre des mesures de relance massives. Dans les économies avancées, l'activité économique devrait rebondir de 4,8% et de 5,9% dans les économies émergentes et en développement, tiré par la Chine.

Toutefois, ce scénario de reprise est confronté à de grandes incertitudes, liées notamment au spectre d'une deuxième vague de la pandémie de Covid-19 et à l'escalade des tensions commerciales et technologiques entre les Etats-Unis et la Chine.

Une grande incertitude entoure toutefois ces prévisions, ainsi que la pandémie elle-même, ses retombées macroéconomiques et les tensions qui en découlent sur les marchés financiers et les marchés de produits de base.

### ► Économies avancées :

Concernant les pays avancés, le taux de croissance de leurs économies devrait se contracter de 8% en 2020 selon les prévisions du FMI, affecté par des perturbations de l'offre et de la demande intérieures, des échanges et de la finance, avant de se redresser de 4,8% en 2021.

Aux États-Unis, l'économie devrait se contracter de 8% en 2020 selon le FMI sous les effets des perturbations liées au confinement, avant de se redresser de 4,5% en 2021. La consommation des ménages est affectée par la faiblesse de la confiance et la montée du chômage, tandis que l'investissement et le commerce devraient baisser. Toutefois, la relance budgétaire et monétaire devrait aider à atténuer le choc.

<sup>1</sup> FMI, perspectives de l'économie mondiale, mise à jour de juin 2020



Dans la zone euro, l'économie devrait baisser de 10,2% en 2020, avant de rebondir de 6% en 2021. La crise sanitaire a un impact négatif sur l'activité économique, affectant l'investissement des entreprises et les dépenses des ménages dans un contexte de chômage en hausse. De plus, le secteur du tourisme est durement touché, déprimant la demande extérieure.

Cette récession serait plus forte en France (-12,5 %), en Italie (-12,8%) et en Espagne (-12,8%) qu'en Allemagne (-7,8%). Pour 2021, la progression du PIB devrait atteindre 7,3% en France contre 5,4% en Allemagne et 6,3% en Italie et en Espagne. L'impact de la crise sanitaire sur l'économie de la zone euro devrait être atténué par les plans de relance massifs, même si la crise exercera des effets durables, notamment sur la demande.

L'économie du Japon devrait se contracter de 5,8% en 2020, affectée par les mesures de prévention contre le coronavirus, avant de rebondir de 2,4% en 2021. Pour soutenir l'économie et aider les entreprises et les consommateurs à faire face à la crise Covid-19, des mesures de relance budgétaire et monétaire de grande envergure ont été approuvées.

#### ► Économies émergentes :

La pandémie a plongé l'économie mondiale dans la récession et a assombri les perspectives du groupe des économies émergentes et en développement. Bien que l'ampleur de la crise varie selon les régions du monde, tous les pays émergents et en développement pâtissent de vulnérabilités qui sont exacerbées par ces chocs exogènes. Les économies émergentes et en développement devraient se contracter de 3% en 2020, avant de rebondir de 5,9% en 2021, selon le FMI.

En Asie émergente et en développement, la croissance devrait baisser de 0,8% en 2020, avant de s'améliorer pour atteindre 7,4% en 2021. En Europe émergente et en développement, l'économie devrait se contracter de 5,8% en 2020, avant de se redresser de 4,3% en 2021. En Amérique latine et Caraïbes, les chocs provoqués par la pandémie entraîneront une contraction de 9,4% de l'activité économique en 2020. Toutefois, la croissance économique devrait se redresser pour atteindre 3,7% en 2021.

Au Moyen-Orient et en Asie centrale, la croissance économique devrait se contracter de 4,7% en raison de la pandémie et de l'évolution du marché pétrolier, avant de se hisser à 3,3% en 2021. En Afrique subsaharienne, l'activité économique devrait se contracter de 3,2% en 2020, accusant une récession sans précédent, avant de se redresser de 3,4% en 2021.

## **I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2019**

Malgré un contexte international contraignant, l'économie nationale a enregistré une croissance, en volume, de 2,5% en 2019 après 3,1% en 2018 suite à la consolidation de l'activité hors agriculture, tirée par de meilleurs résultats dans les secteurs secondaire et tertiaire. L'activité économique nationale a été impactée, durant l'année 2019, par la contreperformance du secteur agricole dont la valeur ajoutée a reculé de 5,8% après une hausse de 3,7% en 2018 suite à la baisse sensible de la production céréalière.

Tenant compte d'une hausse de 2% des impôts nets des subventions sur les produits au lieu de 4,6% en 2018, le taux de croissance du PIB hors agriculture s'est situé à 3,5% en 2019 après 3,1% en 2018.

En effet, le secteur secondaire a fait preuve d'un comportement globalement favorable, en phase avec le dynamisme tangible affiché au niveau de la plupart de ses composantes échangeables et au niveau des secteurs d'électricité et du BTP. Le secteur des activités secondaires, représentant près de 25,3% du PIB, a contribué à hauteur de 0,8 point à la croissance économique suite à une évolution de sa valeur ajoutée de 3,5% en accélération par rapport à 2018 où la valeur ajoutée avait augmenté de 3%.

En outre, la bonne posture des services, notamment au niveau des activités de transport, de tourisme et de télécommunications, continue de soutenir l'activité économique. Ainsi, la valeur ajoutée des activités tertiaires a enregistré une croissance de 3,8% en 2019 après 3,1% en 2018 et leur contribution à la croissance s'est établie à 1,9 point de pourcentage.

Avec un accroissement de 1,3% du niveau général des prix, le PIB, aux prix courants a augmenté 3,9% en 2019 contre 4,3% en 2018.

#### ► Contribution des éléments de la demande :

Du côté de la demande intérieure, la consommation des ménages demeure un relais important de la croissance économique nationale et ce malgré son ralentissement en 2019 (contribuant de 1 point en 2019 après 2 points en 2018), stimulée, particulièrement, par la bonne dynamique de l'emploi rémunéré et des crédits à la consommation, dans un contexte de faible évolution des prix. En effet, les dépenses de consommation finale des ménages ont augmenté de seulement 1,8% en 2019, au lieu de 3,4% en 2018. De ce fait, elles ont contribué de 1 point à la croissance du PIB en 2019 au lieu de 2 points en 2018.

Pour sa part, la consommation finale des administrations publiques a affiché un taux de croissance de 4,7% en 2019 après 2,7% en 2018, en participant à la croissance avec 0,9 point contre 0,5 point en 2018.

L'effort d'investissement s'est maintenu durant l'année 2019 comme en témoigne la hausse de 1% de la Formation Brute de Capital Fixe après 1,2% en 2018 avec une contribution à la croissance stable à 0,3 point. Cette évolution a été confortée notamment par le dynamisme de l'investissement public, des importations en biens d'équipement et des crédits à l'équipement et la réduction des délais de paiement.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services ont contribué à la croissance de +2,1 points en 2019. En parallèle, les importations de biens et services ont participé négativement à la croissance à hauteur de 1,6 point. Ce qui aboutit finalement à une contribution positive des échanges extérieurs de l'ordre de 0,5 point de pourcentage en 2019 contre -1,2 point en 2018.

La contribution des exportations nettes est devenue, pour sa part, positive (+0,5 point

contre -1,2 point en 2018), traduisant, notamment, un développement soutenu du volume des exportations de biens et services (4,7%), parvenant à couvrir une évolution limitée des importations (1,4%).

Dans ce contexte, le besoin de financement de l'économie a connu une atténuation de 1,3 point du PIB, par rapport à l'année 2018, en se situant à 4,4% du PIB en 2019.

### **I.3. Projections économiques pour l'année 2020<sup>2</sup>**

Le Maroc, à l'instar de ses partenaires économiques, a été fortement impacté par les répercussions de la crise sanitaire et des mesures de confinement exacerbées par la contreperformance du secteur agricole suite à la baisse sensible de la production céréalière.

Au niveau du secteur agricole, la campagne agricole 2019-2020 a été marquée par un déficit pluviométrique engendrant une production céréalière de 32 millions de quintaux. L'impact du déficit pluviométrique sur le secteur agricole devrait être atténué à la faveur du déploiement du plan anti-sécheresse. Dans ses conditions, la valeur ajoutée du secteur agricole devrait afficher une baisse, pour la deuxième année consécutive, de 4,5% en 2020 après -5,8% en 2019.

Sous l'effet d'un choc de l'offre provoquant, notamment, la rupture des chaînes d'approvisionnement en amont, la restriction du trafic passager et la mise en place de mesures de confinement ayant engendré une baisse importante de la demande des principaux marchés à l'export, les activités non agricoles devraient enregistrer une contraction de 6,4% après une hausse de 3,8% en 2019, particulièrement au niveau du secteur industriel, du BTP et du tourisme, le secteur le plus touché par la pandémie.

La croissance de l'économie nationale devrait, ainsi, se contracter de 5,8% en 2020. Les impôts sur les produits nets des subventions devraient reculer de 3,5% après +2% en 2019 et le PIB non agricole devrait enregistrer une baisse de 6% après +3,5% en 2019.

Au niveau de la demande intérieure, la bonne tenue de la consommation des administrations publiques, en rapport avec les dépenses engagées par le Fonds spécial Covid-19, devrait compenser partiellement le reflux de la consommation des ménages, impactés par la baisse de leurs revenus, le changement de leur mode de consommation dans le contexte actuel de crise et la succession de deux mauvaises années agricoles. L'investissement devrait connaître, également, une baisse, en phase avec le repli des importations en biens d'équipement et des activités immobilières. Ces dernières ont été contraintes par l'arrêt des chantiers de construction lors de la période de confinement et par la baisse de la demande.

Toutefois, les mesures prises par le CVE ont permis d'amortir partiellement le choc du confinement sanitaire sur le marché du travail, les revenus des ménages vulnérables et sur le tissu productif en difficulté.

---

<sup>2</sup> Le scénario présenté est relatif à l'actualisation des prévisions (septembre 2020) qui sous-tendent la Loi de Finances Rectificative adoptée en juillet 2020, tenant compte de l'évolution récente de la conjoncture nationale et internationale.

En vue d'accompagner des secteurs affectés par la pandémie du coronavirus et d'appuyer la demande des entreprises et des ménages, les pouvoirs publics ont engagé des mesures, dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative 2020 (LFR), en mettant l'accent sur l'appui à la consommation et le maintien d'un rythme soutenu de l'investissement public, tous supports inclus, avec un ciblage des priorités stratégiques. De même, la mise en place d'un dispositif de garantie de financement et l'opérationnalisation des mécanismes de préférence nationale devraient appuyer les entreprises durant la phase de reprise.

La LFR a maintenu, également, le soutien apporté à partir du « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus - Le Covid-19 », jusqu'à la fin de l'année et ce, pour les secteurs économiques qui demeureront en difficulté même après la levée progressive du confinement et a réduit les droits d'enregistrement applicables aux acquisitions de biens immeubles à usage d'habitation.

Au niveau de la demande extérieure, la demande étrangère adressée au Maroc devrait fortement baisser en 2020 en lien avec les effets négatifs du choc sanitaire dans les principaux pays partenaires du Maroc. Dans ce contexte, les secteurs exportateurs les plus impactés sont les activités industrielles dépendant des chaînes de valeur mondiales, notamment l'automobile, l'aéronautique, l'électronique et le textile-habillement. De même, les importations de biens et services devraient enregistrer une baisse suite au recul de la demande intérieure en demi-produits et en biens d'équipements, pendant la période de confinement.

La crise s'est, également reflétée, sur le rendement des recettes touristiques et des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger. Toutefois, le tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) permettrait d'atténuer l'impact de ces chocs exogènes sur la balance des paiements et de maintenir les réserves de change à un niveau adéquat.

#### **I.4. Perspectives économiques pour l'année 2021<sup>3</sup>**

Les prévisions économiques pour l'année 2021 sont établies sur la base d'un ensemble d'hypothèses portant sur l'environnement national et international.

Sur le plan international, les hypothèses portent sur les prix des matières premières sur les marchés internationaux, dont l'énergie, la parité de change et l'évolution de la demande étrangère adressée au Maroc.

Pour 2021, l'économie mondiale devrait marquer une reprise de 5,4%, soutenue par la dissipation progressive des effets de la pandémie et par la mise en œuvre des mesures de relance massives. Les Etats-Unis et les pays de la zone Euro connaîtraient des taux de croissance respectivement de 4,5% et de 6% environ et la croissance de la Chine devrait rebondir en 2021 à 9,2%. Dans cet environnement économique porteur, le commerce mondial, après la chute attendue de 11% en 2020, devrait se redresser et afficher une progression de 8,5%.

---

<sup>3</sup> Les prévisions sont élaborées au mois de septembre et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

Ainsi, la demande étrangère adressée au Maroc devrait augmenter de 12,6% en 2021 après une baisse de 22,4% en 2020, le prix de pétrole se situerait à 50 dollars le baril et la parité euro-dollar à 1,13.

Au niveau national, l'exercice de prévision retient comme hypothèse une production céréalière de 70 millions de quintaux en 2021 contre 32 millions de quintaux en 2020 avec une consolidation des autres cultures et de l'élevage.

Les perspectives économiques pour 2021 tiennent compte également de la mise en œuvre du plan de relance des différents secteurs de l'économie nationale à la sortie de la crise du Covid-19 visant à limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur le tissu économique national et apporter un soutien à la demande. Au-delà de ces hypothèses, l'exercice de prévision pour l'année 2021 prend en considération d'autres facteurs extra-économiques. Il s'agit en particulier de la maîtrise de l'épidémie ainsi que la réouverture des frontières à partir 1<sup>er</sup> trimestre 2021, avec un regain progressif de la confiance des ménages et des investisseurs courant cette année.

Sur la base de ces hypothèses, l'économie nationale devrait enregistrer un rebond du taux de croissance du PIB, en volume, de 4,8% en 2021 après -5,8% en 2020 sous l'effet de l'amélioration de la valeur ajoutée agricole de 11%, après -4,5% en 2020, et de celle non agricole de 3,8%, après -6,4% en 2020. Le PIB non agricole devrait progresser de 4% en 2021, tenant compte d'une évolution de 5,3% des impôts et taxes sur produits nets de subventions, au lieu d'une baisse de 3,5% prévue en 2020.

La valeur ajoutée des activités secondaires devrait croître, en termes réels, de 2,9% après une baisse de 6,9% en 2020, alors que le secteur tertiaire, qui représente près de 56,6% dans la valeur ajoutée totale, devrait enregistrer une hausse de 4,3% après -6,2% en 2020.

Du côté de la demande, les composantes de la demande devraient évoluer positivement tenant compte du redressement attendu de l'économie nationale en 2021, favorisé par les mesures de la Loi de Finances Rectificative 2020 et les actions du plan de relance de l'activité économique nationale. Après le ralentissement en 2020, la consommation finale intérieure devrait se redresser en 2021 et croître de 3,6% après 0,7% en 2020, suite à la progression de la consommation des ménages de 3,5% et celle des administrations publiques devrait augmenter de 3,8%. Concernant l'investissement, la formation brute du capital fixe devrait progresser de 6,4% après une baisse de 5,1% en 2020.

Par ailleurs, les perspectives favorables prévues pour l'économie mondiale en 2021 devraient avoir des effets positifs sur la demande extérieure adressée au Maroc. Les exportations des biens et services, en volume, devraient progresser de 16,9% en 2021, contre 11,8% pour les importations des biens et services.

A l'horizon 2023, les projections tablent sur un redressement progressif de l'activité économique nationale pour enregistrer une croissance de 4,6% prévue en 2023 et une croissance annuelle moyenne de 4,5% au cours de la période 2021-2023.

## II. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

### II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2019

L'exécution de la Loi de finances 2019 s'est soldée par un déficit budgétaire de l'ordre de 41,7 milliards de dirhams (MM.DH), soit 3,6% du PIB, contre une prévision initiale de la LF de 3,3%. Cet écart s'explique par une accélération des émissions au titre des dépenses d'investissement (+12,8 MM.DH), laquelle a été atténuée par une économie au niveau des dépenses des biens et services (-5,6 MM.DH) et une plus-value au niveau des recettes ordinaires (+4,0 MM.DH).

Les principales évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes et des dépenses en 2019 se présentent comme suit :

- ▶ **Les recettes fiscales** ont totalisé un montant de 211,9 MM.DH, en progression de 1,3% (+2,8 MM.DH) par rapport à fin décembre 2018. Cette évolution est attribuable principalement à la hausse des impôts indirects (+2,4 MM.DH). En revanche, des augmentations modérées sont constatées au niveau des impôts directs (+240 millions de dirhams (M.DH)), des droits de douane (+ 75 M.DH) et des droits d'enregistrement et de timbre (+76 M.DH) ;
- ▶ **Les recettes non fiscales** se sont établies à 34,2 MM.DH, en hausse de 69,5% par rapport à la même période de l'année dernière, recouvrant l'effet combiné des évolutions suivantes :
  - Une hausse des recettes en provenance des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) de 1,2 MM.DH ;
  - Un encaissement de 5,3 MM.DH des recettes de privatisation, dont 4,4 MM.DH représentant la part de l'Etat dans le produit de cession de 8% de sa participation au capital de Maroc Telecom et 900 M.DH suite à la cession de la participation de l'Etat dans la Société d'Aménagement Ryad ;
  - Une mobilisation de 1,6 MM.DH au titre des dons en provenance des pays du CCG, soit une baisse de 1,2 MM.DH par rapport à 2018 ;
  - Une recette de 9,4 MM.DH au titre des mécanismes innovants ;
  - Un recul de la redevance gazoduc de 527 M.DH sous l'effet conjugué de la baisse du volume et du prix du gaz transité.
- ▶ **Les dépenses de personnel** ont porté, à fin décembre 2019, sur un montant de 111,5 MM.DH en hausse de 5,3 MM.DH par rapport à 2018. Cette évolution recouvre une hausse de la masse salariale structurelle (+4%) et celle servie par le réseau des comptables relevant de la TGR (+5,9%) et des rappels (+30%) ;

- ▶ Les dépenses au titre des "autres biens et services" se sont établies à près de 69,6 MM.DH, en hausse de 7 MM.DH en glissement annuel ;
- ▶ Les intérêts de la dette ont connu une quasi-stabilité, attribuable principalement, à la légère baisse des intérêts de la dette intérieure de 12 M.DH. Cette évolution tient compte de la hausse sensible des recettes en atténuation de la dette qui ont atteint 3,2 MM.DH contre 963 M.DH en 2018 et ce, suite aux opérations d'assimilation réalisées en 2019. Quant aux intérêts de la dette extérieure, ils se sont situés au même niveau qu'en 2018, soit 3,7 MM.DH ;
- ▶ Les charges de la compensation ont diminué de 1,6 MM.DH pour s'établir à 16,1 MM.DH. Cette évolution est attribuable à l'effet combiné d'une hausse du taux de change USD/MAD, qui est passé de 9,38 à fin décembre 2018 à 9,62 à fin décembre 2019, et d'une baisse du cours du gaz butane, qui est revenu de 521,88 dollar/tonne à fin décembre 2018 à 423,13 dollar/tonne à fin décembre 2019 ;
- ▶ Les émissions au titre des dépenses d'investissement se sont situées à 70,4 MM.DH, en hausse de 7,3% (+4,8 MM.DH) par rapport à 2018. Quant aux émissions du budget général, ils ont connu une augmentation de 2,5 MM.DH (+3,7%) ;
- ▶ Les opérations des comptes spéciaux du Trésor dégagent un solde positif de près de 2,3 MM.DH, contre 3,6 MM.DH au titre de la même période de 2018, soit une baisse de 36,7% (-1,3 MM.DH).

Compte tenu de ces évolutions et d'une baisse des dépenses en instance de 4,5 MM.DH, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un **besoin de financement** de l'ordre de 46,2 MM.DH. Ce besoin, augmenté d'une reconstitution du solde du compte courant du Trésor (-0,8 MM.DH), a été couvert par le recours au marché de la dette intérieure et aux financements extérieurs pour des flux nets respectifs de 11,0 MM.DH et 17,0 MM.DH, une augmentation des dépôts au Trésor (+7,7 MM.DH) et des encaissements au titre des placements effectués à fin 2018 (+4,6 MM.DH).

## II.2. Exécution budgétaire à fin août 2020

La situation des Charges et Ressources du Trésor (SCRT) à fin août 2020 s'est soldée par un déficit budgétaire de 46,5 MM.DH, en hausse de 15,8 MM.DH par rapport au niveau enregistré à fin août 2019, en raison des principales évolutions suivantes :

- ▶ Une baisse des **recettes ordinaires** de 8,8% (-13,8 MM.DH) par rapport à la même période de 2019. Cette évolution est attribuable au recul des recettes aussi bien fiscales que non fiscales ;
- ▶ Une diminution des **recettes fiscales** de 8,3% (-11,5 MM.DH) par rapport à fin août 2019. Cette décélération est attribuable à hauteur de -6,2 MM.DH (-10,4%) aux

impôts indirects, -2,5 MM.DH (-4,1%) aux impôts directs, -2,4 MM.DH (-21,3%) aux droits d'enregistrement et de timbre et -0,4 MM.DH (-6,6%) aux droits de douane ;

- ▶ Une baisse des **recettes non fiscales** de 2,3 MM.DH (-13,9%) par rapport à la même période de l'année précédente. Cette situation recouvre essentiellement les évolutions suivantes :
  - L'absence de recettes de privatisation durant cette période ;
  - Une baisse des recettes en provenance des EEP, qui se sont situées à 6 MM.DH contre 6,7 MM.DH à fin août 2019 ;
  - Une augmentation des fonds de concours de 3,6 MM.DH, dont 1,5 MM.DH versés par la société TAQA MOROCCO en contrepartie de la prorogation de son contrat avec l'ONEE ;
  - Une hausse de 0,4 MM.DH des produits divers des Ministères ;
  - La mobilisation de 121 M.DH au titre des dons en provenance des pays du CCG, contre 889 M.DH un an auparavant ;
  - Un recul de la redevance gazoduc de 426 M.DH.
  
- ▶ Une hausse des **dépenses ordinaires** de 5,8% (+8,7 MM.DH) par rapport à fin août 2019. Cette évolution est attribuable principalement à la hausse des dépenses au titre des biens et services (+8,3% ou +3 MM.DH) et, dans une moindre mesure, aux intérêts nets de la dette (+1,9% ou +410 M.DH). Quant à la charge de la compensation, elle a reculé de 6,4% (-664 M.DH) ;
  
- ▶ Une baisse des émissions au titre des **dépenses d'investissement** de 4,7% (-2 MM.DH) par rapport à leur niveau à fin août 2019 pour s'établir à 39,9 MM.DH. Cette évolution est attribuable notamment au recul des émissions réalisées par les ministères de 8,9% (-2.2 MM.DH), soit 21,7 MM.DH à fin août 2020 contre près de 23,9 MM.DH durant la même période de 2019 ;
  
- ▶ Les opérations des **comptes spéciaux du Trésor** dégagent un solde positif de 9,4 MM.DH contre 4,6 MM.DH à fin août 2019. Soit une hausse de 4,8 MM.DH.

Compte tenu de ces évolutions et d'une baisse des opérations en instance de 8,1 MM.DH, la Situation des Charges et Ressources du Trésor dégage **un besoin de financement** de l'ordre de 48,1 MM.DH. Ce besoin, augmenté de la baisse des dépôts au Trésor (-9,8 MM.DH), de la reconstitution du solde du compte courant du Trésor (-1,8 MM.DH), a été couvert principalement par le recours au marché de la dette intérieure et la mobilisation de financements extérieurs pour des flux nets respectifs de 44 MM.DH et 15,2 MM.DH.



## II.3. Prévisions de clôture de l'année budgétaire 2020

Les répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, accentuées par l'impact négatif de la sécheresse, devraient se traduire par un écart entre les réalisations et la trajectoire fixée initialement par la Loi de Finances 2020. En conséquence, il y a eu recours à **une LFR pour l'année 2020**, établie à la lumière des nouvelles hypothèses sous-tendant le cadre macroéconomique et des mesures prises pour atténuer les effets de cette conjoncture sur les plans économique et social.

Ainsi, les prévisions au titre de la LFR 2020 font ressortir **un déficit budgétaire de 7,5% du PIB<sup>4</sup>** contre une prévision initiale de 3,5%, soit une aggravation de 4% du PIB ou près de 40 MM.DH. Cette évolution trouve son explication dans les principales évolutions suivantes :

- ▶ Une baisse des **recettes ordinaires** de 40,7 MM.DH, attribuable principalement aux recettes fiscales, aussi bien domestiques que douanières. En effet, la baisse de l'activité économique, conjuguée au confinement sanitaire et au coût des mesures prises en faveur de certains secteurs exposés, devrait avoir un impact certain sur le niveau des recouvrements de l'année ;
- ▶ Une baisse des **dépenses ordinaires** de l'ordre de 4,3 MM.DH, dont 2,8 MM.DH au titre des charges de la compensation et 1,9 MM.DH au titre des dépenses de biens et services, les intérêts de la dette ayant légèrement augmenté de 0,3 MM.DH ;
- ▶ Une augmentation des crédits ouverts au titre des **dépenses d'investissement** de 7,5 MM.DH, traduisant une réorientation d'une part importante des crédits vers les dépenses découlant de la gestion de la pandémie, dont 15 MM.DH sont destinés au financement du plan d'appui à la relance de l'économie nationale.

---

<sup>4</sup> Les prévisions sont élaborées au mois de septembre et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

### III. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021-2023

#### III.1. Nouvelles orientations budgétaires

La préparation du Projet de la Loi de Finances (PLF) au titre de l'année 2021 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans les Discours de Sa Majesté le Roi prononcés à l'occasion du 21<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête du Trône et du 67<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. Elle intervient dans un contexte difficile et inédit marqué par la propagation de l'épidémie du Covid-19 et ses conséquences graves tant sur le plan économique que social.

A ce niveau, il convient de mettre en avant l'approche proactive et en temps opportun avec laquelle le Maroc, sous la direction avisée de Sa Majesté le Roi que Dieu le protège, a géré la crise dès l'apparition des premiers cas positifs, ainsi que le dynamisme dont notre pays a fait preuve face à ces circonstances. **Ces efforts ont permis, en effet, la dotation des hôpitaux civils et militaires d'équipements et dispositifs médicaux nécessaires pour faire face à la pandémie. Dans le même cadre, des mesures à caractère transverse et immédiat, ont été déployées en faveur, d'une part, de près de 70% des ménages marocains avec une enveloppe budgétaire qui a atteint 22,4 milliards de dirhams, et d'autre part, des entreprises touchées par cette pandémie, notamment les TPME, les PME et les professions libérales pour atténuer les effets de la crise et préserver les emplois.** Il s'agit, notamment, d'un certain nombre de mesures visant l'allègement des charges des entreprises, l'appui à l'accès au crédit bancaire à travers des mesures de politique monétaire traduite par la baisse du taux directeur principal de 2,25% à 1,5% ainsi que le soutien de la trésorerie et la mise en place d'un mécanisme de garantie ayant permis de faire bénéficier plus de 48.000 entreprises marocaines pour un montant total de 17,5 milliards de dirhams.

Le PLF 2021 traduit ainsi la ferme volonté du Maroc de mettre en œuvre les priorités arrêtées par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, appelant l'Etat et les différents acteurs à initier un plan ambitieux de relance économique post-crise pour permettre aux secteurs de production de se remettre d'aplomb et d'accroître leur capacité à créer des emplois et à préserver les sources de revenu. Il s'agit de mettre en avant les grands chantiers et réformes structurelles permettant un développement économique et social équilibré, à même de garantir la préservation et le renforcement de la cohésion et de la paix sociales ainsi que la redynamisation du tissu productif et ce, tout en maîtrisant au mieux les équilibres financiers de l'Etat.

S'inscrivant dans cette ambition, la préparation du Budget 2021 constitue ainsi une étape pour :

- L'activation des grands projets de réformes et de développement annoncés par le Roi dans son dernier discours du Trône ;
- L'accélération de la mise en œuvre des réformes, notamment celles relatives au

secteur de la santé, de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), du système de la justice, des énergies renouvelables ainsi que des grandes stratégies de développement, notamment dans les secteurs de l'eau, l'agriculture et l'industrie ;

- L'exécution des dispositions du dialogue social, l'amélioration des mécanismes de la régionalisation avancée, la poursuite du soutien des produits de première nécessité ainsi que la mise en œuvre du programme national pour la réduction des disparités territoriales et sociales dans le milieu rural.

Pour une meilleure réussite de ces chantiers, le **Projet de Loi de Finances 2021 se fixe les priorités suivantes :**

### **1- La mise en place d'un plan de relance économique :**

Conscient que la crise sanitaire du Covid-19 a impacté négativement plusieurs branches d'activité, avec une persistance des tensions récessives dans certains secteurs fortement sensibles, dont particulièrement le tourisme, le Gouvernement a traduit l'opérationnalisation des orientations royales contenues dans le dernier discours du Trône à travers :

- ▶ **« Un Pacte pour la relance économique et l'emploi »,** comme étant le fruit d'une ambition commune et d'un engagement partagé par l'Etat et le secteur privé, représenté par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), de donner une impulsion forte à l'économie de notre pays, à travers un ensemble d'objectifs majeurs communs à tous les secteurs :
  - Relancer la dynamique économique ;
  - Sauvegarder et promouvoir l'emploi et préserver la santé des travailleurs ;
  - Accélérer le processus de formalisation de l'économie ;
  - Promouvoir la bonne gouvernance.
- ▶ **Un contrat-programme pour la relance du secteur touristique en phase post Covid-19, couvrant la période 2020-2022,** conclu entre l'État et le secteur privé, représenté par la Confédération Nationale du Tourisme et le GPBM. Ce contrat-programme qui comprend un ensemble de mesures d'accompagnement en faveur de ce secteur clé de l'économie nationale, ambitionne de donner une impulsion forte au secteur et d'insuffler une nouvelle dynamique pour accompagner sa relance, sa transformation et la diversification de sa chaîne de valeur, à travers trois objectifs majeurs :
  - Préserver le tissu économique et l'emploi ;
  - Accélérer la phase de redémarrage ;
  - Poser les bases d'une transformation durable du secteur.

Le plan de relance économique ainsi prévu se traduira par un effort financier exceptionnel, **en injectant 120 milliards de dirhams dans l'économie nationale**, comme annoncé par Sa Majesté le Roi dans son Discours. Cet effort financier permettra **l'accompagnement des entreprises et notamment les TPME et les PME**. L'objectif étant de protéger les emplois et de régulariser le statut des travailleurs auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Le gouvernement œuvrera également, dans le cadre de ce premier pilier, à donner une nouvelle dynamique au programme «Intelaka» afin de permettre aux jeunes de mieux accéder aux financements pour créer ou développer leurs entreprises.

Dans ce cadre, un **Fonds d'Investissement Stratégique** sera mis en œuvre. Ce fonds qui interviendra dans des projets d'investissement en recourant aux mécanismes de Partenariat Public-Privé (PPP), donnera la priorité, en particulier, aux secteurs industriels orientés vers l'export, à l'agriculture, à l'immobilier, au tourisme ainsi qu'aux projets d'investissement dans les secteurs stratégiques prometteurs pour le développement humain (éducation, santé, eau, numérique, économie verte...). Une attention particulière sera aussi accordée aux secteurs à fort potentiel de compensation des produits importés et aux projets générateurs d'emplois, tout en veillant à renforcer la préférence nationale.

Selon la même approche qui donne la priorité à la création d'emplois, au soutien de l'entreprise nationale et au produit local, le gouvernement va **poursuivre l'effort en matière d'investissement public**. Le but est d'accompagner les différentes stratégies sectorielles et les chantiers en cours d'exécution. Avec l'objectif de consolider les acquis, l'idée est de profiter des enseignements tirés pour la préparation et le lancement d'une nouvelle génération de plans sectoriels, basés sur la complémentarité et la convergence. Les mécanismes nécessaires pour la promotion des investissements privés nationaux et étrangers seront ainsi activés, à travers la poursuite des réformes institutionnelles visant l'amélioration du climat des affaires, et en particulier, **la nouvelle charte d'investissement**. Dans le même élan, il s'agit de poursuivre **la mise en œuvre de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI)** pour qu'ils puissent jouer leur rôle dans la promotion de l'investissement au niveau régional.

## 2- La généralisation de la couverture sociale :

Le deuxième axe stratégique est afférent à la généralisation de la couverture sociale, avec une application progressive qui s'étalera sur les **cinq prochaines années (2021-2025)**, au cours desquelles seront entreprises **des réformes préalables et des mesures d'accompagnement**. Ce chantier permettra de **généraliser et d'unifier le cadre légal organisant l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)**, et aussi de faire bénéficier les indépendants et les non-salariés, des allocations familiales, avant de l'étendre aux autres couvertures sociales à savoir la retraite et l'indemnité pour perte d'emploi.

Le succès de cette réforme d'envergure passera par une réhabilitation et une mise à niveau des structures hospitalières, l'organisation de la filière des soins et la réforme des programmes sociaux déjà existants, en vue d'améliorer progressivement l'impact sur les bénéficiaires, notamment, à travers **la mise en œuvre du Registre Social Unique (RSU)**. Les

mécanismes de financement de ce chantier stratégique reposeront sur une refonte fiscale qui instaure une **"contribution professionnelle unifiée"**.

Parallèlement, au regard des leçons tirées de cette pandémie du nouveau coronavirus, une attention particulière sera portée sur **la réforme des systèmes de santé et d'éducation et la mise en place des mesures nécessaires pour accompagner la troisième phase de l'INDH** afin de remédier aux carences au niveau des infrastructures et des services sociaux de base, accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, et améliorer les revenus et l'intégration économique des jeunes.

### 3- L'exemplarité de l'Etat et l'optimisation de son fonctionnement :

Ce volet concerne **une réforme en profondeur du secteur public et le traitement des déséquilibres structurels des Etablissements et des Entreprises Publics (EEP)**, afin d'accompagner tous les efforts économiques, sociaux et financiers qui sont en cours de lancement, de parvenir au plus haut degré d'intégration dans leurs tâches et d'accroître leur efficacité économique et sociale. Dans ce contexte, **une agence nationale sera créée**, dont la mission sera de gérer stratégiquement les participations de l'État aux différents EEP et d'évaluer les performances des institutions publiques.

Dans cette optique, **le renforcement de l'efficience des EEP** passera par la suppression de certaines entreprises ou de leurs filiales dont l'existence ne cadre plus avec les objectifs de leur création ainsi que le regroupement, dans de grands pôles, des établissements et des entreprises œuvrant dans des secteurs similaires. Par ailleurs, **l'administration publique est appelée à accélérer les chantiers de la digitalisation, de la simplification des procédures et de la déconcentration administrative**, ce qui permettra sans doute de renforcer la transparence et d'améliorer la qualité de service.

Par ailleurs, poursuivant une politique budgétaire mettant en cohérence l'objectif du développement socio-économique et la nécessité de préservation des équilibres macroéconomiques, et compte tenu du repli des ressources du Budget Général de l'Etat suite à l'impact de la crise sanitaire sur l'économie nationale, **la détermination de l'équilibre budgétaire 2021 prend en compte les enjeux majeurs liés à la gestion des finances publiques et préconise une gestion maîtrisée et rationnelle des dépenses publiques** conformément aux exigences suivantes :

- **Au niveau des dépenses du personnel** : il s'agit de limiter les demandes aux besoins minimales qui tendent à améliorer la qualité des services adressés aux citoyens, tout en œuvrant à exploiter le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit au niveau territorial et sectoriel ;
- **Au niveau des dépenses de fonctionnement** : l'exigence étant de veiller à une gestion exemplaire à travers l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables et les technologies de l'efficacité énergétique ainsi que la rationalisation de l'utilisation des dépenses relatives aux communications et à l'organisation de cérémonies, conférences et séminaires, ainsi que des dépenses liées à l'acquisition et à

la location de voitures, à la location et à l'équipement des sièges administratifs ou la réduction de ces dépenses et les lier à l'intérêt du service ;

- **Au niveau des dépenses d'investissement** : la priorité est de renforcer les engagements relatifs aux investissements en cours de réalisation, précisément les investissements qui découlent des conventions nationales et internationales signées devant Sa Majesté ou celles conclues avec des institutions internationales et pays donateurs. Cette approche reposera, à travers l'activation du nouveau cadre juridique de Partenariat Public-Privé, sur des mécanismes de financement innovants afin de gérer de manière optimale les différentes stratégies sectorielles.

D'un autre côté, dans le cadre du respect des dispositions législatives et organisationnelles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, aucun investissement ne sera programmé au titre du prochain exercice budgétaire sans avoir réglé précédemment la situation légale du foncier qui le concerne. Il sera procédé, également, à la réduction des subventions d'investissement pour les EEP et les orienter en priorité au renforcement des engagements relatifs aux projets en cours de réalisation. Le transfert de ces subventions sera lié à la disposition de ces entités à disposer de ressources propres suffisantes au niveau de leurs trésoreries.

### III.2. Perspectives budgétaires sur la période 2021-2023

A l'effet d'accroître l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires et de renforcer le lien entre les stratégies sectorielles et le budget annuel, la Loi Organique relative à la Loi de Finances n°130-13 a institutionnalisé, dès l'année 2019, le recours à la programmation budgétaire triennale (PBT). Cette démarche, s'inscrivant dans le cadre du renforcement de la discipline budgétaire globale, permet d'améliorer les conditions de préparation de la Loi de Finances en l'inscrivant dans un horizon glissant de trois ans, tout en tenant compte des impératifs de maîtrise des équilibres fondamentaux, et offre aux gestionnaires une visibilité meilleure pour gérer leurs programmes en fournissant un outil à moyen terme pour le suivi de la performance des politiques publiques.

Cette programmation budgétaire triennale concerne aussi bien les budgets des Ministères que celui des Etablissements et Entreprises Publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat. En effet, **en date du 11 mars 2020<sup>5</sup>, tous ces départements ont été invités, par la circulaire du Chef de Gouvernement à présenter leurs projets de programmation triennale 2021-2023** lors des commissions de performance et de programmation pluriannuelle. Toutefois, compte tenu de la conjoncture exceptionnelle induite par la crise du Covid-19 et ses répercussions sur les finances publiques, **une nouvelle**

---

<sup>5</sup> Circulaire du Chef du Gouvernement n°02/2020 en date du 11 mars 2020, portant sur la préparation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2021-2023 assorties des objectifs et des indicateurs de performance.

**circulaire, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020<sup>6</sup>** a été adressée aux départements ministériels pour actualiser les données macroéconomiques sur lesquelles ils ont élaboré leurs premières propositions et revoir la programmation budgétaire 2021-2023 selon les priorités au niveau sanitaire, social et économique. Ces propositions ont été examinées et mises à l'étude au niveau des commissions de performance et de programmation pluriannuelle au cours de la période allant du 03 au 14 juillet 2020. **Les prévisions triennales des dépenses issues de la PBT figurent au niveau des projets de performance établis par les départements ministériels** afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs de performance et limiter ainsi la multiplication des documents budgétaires.

La programmation budgétaire triennale 2021-2023 est ainsi réalisée en tenant compte d'un ensemble d'hypothèses et d'indicateurs macroéconomiques. Globalement, pour ouvrir la voie vers un retour progressif aux équilibres macroéconomiques, la configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort du présent PLF s'inscrit dans la stricte conformité aux nouvelles orientations en matière des dépenses publiques et de gestion rigoureuse des finances publiques, en se limitant aux dépenses prioritaires et urgentes dans ce contexte fortement impacté par les effets de la pandémie. Cette gestion rigoureuse et exemplaire des finances publiques, écartant toute option liée à la politique d'austérité budgétaire, porte, en effet, sur une réorientation des dépenses budgétaires en fonction des priorités, tout en maintenant un rythme soutenu de l'investissement public, au profit de la création d'emploi et de la valeur ajoutée. C'est ainsi que :

- Hormis les secteurs prioritaires à savoir la santé, l'éducation et les secteurs sécuritaires (l'intérieur, les différents services de sécurité y appartenant et l'Administration de la Défense Nationale), aucun nouveau poste budgétaire ne devrait être créé, particulièrement pour l'année budgétaire 2021. A noter que ces secteurs représentent, à eux seuls, plus de 90% du total des postes créés par l'ensemble des départements ministériels en moyenne entre 2017 et 2020. En d'autres termes, les limitations en termes de recrutements concernent 10% des postes budgétaires qui seront ouverts ;
- Pour les dépenses de fonctionnement, les Ministères et les EEP sont appelés à se limiter aux priorités et urgences en raison du contexte imposé par la crise sanitaire et des contraintes budgétaires accentuées par la baisse aigue des recettes de l'Etat ;
- Concernant les dépenses d'investissement, la priorité est accordée aux projets en cours, particulièrement ceux objets de conventions signées devant le Roi et ceux bénéficiant d'investissements étrangers. Dans ce sens, les entreprises marocaines sont favorisées, particulièrement celles utilisant des produits locaux. Dans ce sillage, il est appelé à renforcer le recours à des mécanismes alternatifs de financement dans le cadre de partenariats institutionnels ou de Partenariats Public-Privé.

---

<sup>6</sup> Circulaire du Chef du Gouvernement n°09/2020 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, portant sur l'actualisation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2021-2023 assorties des objectifs et des indicateurs de performance, compte tenu du contexte de la crise du Covid-19.

• **Indicateurs macroéconomiques 2021-2023 :**

Indicateur	2018	2019	Loi de Finances 2020		Valeurs cibles		
			Initiale	Rectificative (actualisée)	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB	3,1%	2,5%	3,7%	-5,8%	4,8%	4,2%	4,6%
Valeur ajoutée agricole	3,7%	-5,8%	4,1%	-4,5%	11,0%	4,0%	4,7%
Valeur ajoutée non agricole	2,9%	3,8%	3,6%	-6,4%	3,8%	4,1%	4,7%

*Source : Haut-Commissariat au Plan/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration*

• **Dépenses du Budget Général pour la période 2021-2023 en milliards de dirhams :**

	LF 2020	LF Rectificative 2020	2021	2022	2023
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>221,59</b>	<b>215,47</b>	<b>231,82</b>	<b>232,48</b>	<b>238,61</b>
- Dépenses de personnel	138,08	135,93	144,48	144,38	146,21
- Dépenses de Matériel et Dépenses Diverses	48,29	46,17	50,71	54,05	56,59
- Charges communes	24,65	24,65	26,16	25,85	27,11
- Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales	8,16	6,31	6,31	6,50	7,00
- Dépenses imprévues et Dotations Provisionnelles	2,40	2,40	4,15	1,70	1,70
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>78,21</b>	<b>85,73</b>	<b>75,99</b>	<b>78,49</b>	<b>77,72</b>
- Budgets des Ministères	55,01	46,13	47,69	50,86	51,30
- Charges communes	23,20	39,60	28,30	27,64	26,42
<b>Total des dépenses du budget général (hors dette publique)</b>	<b>299,80</b>	<b>301,20</b>	<b>307,81</b>	<b>310,97</b>	<b>316,33</b>

*Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration*



